

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 44 (1906)
Heft: 20

Artikel: Chasseurs et champignons
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-203383>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Au-dessus de cette salle, c'est la tribune pour le public. Ça ne coûte rien ; mais, tout de même, il n'y a jamais grand monde. Si fait, pourtant, lorsqu'on croit que les députés vont se disputer ; la tribune se remplit. Mais, vois-tu, les curieux y sont pour leur peine ; on n'est pas des batailleurs chez nous ; ça finit souvent en jus de compôte. A la tribune publique, il y a toujours un gendarme ; il dort presque tout le temps. Oh ! il ne faut pas lui en vouloir ; pour ceux qui n'ont rien à dire, c'est des fois bien ennuyeux, ces séances ; et puis il fait une chaleur dans cette salle ! Le moyen d'y tenir ! C'est pourquoi il y a souvent des députés dehors. Ça va bien pour ces avocats, ces professeurs, ces anciens ministres, qui ont l'habitude de travailler assis, mais pour nous, qui travaillons des jambes et des bras et tout le jour dehors, on ne peut pas s'y faire. On revient quand même toujours pour voter, quand le président fait sonner.

Je sais bien qu'on n'est pas obligé d'écouter ; on peut babiller, à condition de ne pas empêcher le président et le chancelier, qui écrit le procès-verbal, d'entendre les orateurs. On peut aussi lire les journaux ; ainsi, le matin, presque tous les députés ont la *Tribune* ; l'après-midi, ils ont la *Revue*, la *Gazette*, le *Nouvelliste*. A la table du soleil, y lisent le *Grüttli*.

— Alo, conseiller, dites-moi, y faut quand même prendre quelquefois la parole ?

— On n'est pas d'obligé, à moins qu'on n'ait un rapport. Ainsi, moi, pendant ces vingt ans, j'ai jamais pris la parole qu'une fois. Oh ! ça n'a pas été long ; j'ai dit : « M. le président et MM. les membres du Grand Conseil, c'est seulement pour vous dire que j'appuie la proposition de l'honorable préopinant ». C'est tout ! Et un de ces journalistes me disait encore l'autre jour : « Respect pour vous, monsieur le conseiller. Si vos collègues étaient tous comme vous, ça irait rudement bien !... »

Ah ! mon pauvre Abram, je te promets que c'est déjà bien assez de tous ces avocats, ces professeurs, ces pasteurs. C'est leur affaire, à eux ; il faut leur laisser les discours. Et puis, tu sais, y faut se méfier. Quand ils disent : « Monsieur le président et messieurs, deux mots seulement », on est sûr d'en avoir une ration du Jeûne. Après tout, à quoi ça sert-il ? On a son opinion faite ; ce sont pas tous ces discours qui veulent y changer quelque chose. La votation, tout est là !

Diable ! déjà six heures ! Y faut voir aller gouverner. Salut, Abram !

— Bonjour, conseiller.

J. M.

La clé du beau temps.

Un Vaudois habité à Genève nous écrit :
« Me rendant à bicyclette de Genève à Bex, vendredi, je fis une halte dans un petit café de D.... A mon départ de Genève, j'avais consulté mon baromètre ; il était légèrement au-dessus de « variable. »

» Au café de D..., j'aperçus un baromètre anéroïde, forme réveil-matin ; il marquait « beau fixe. »

» Surpris, je demande à la bonne femme :
» — Dites-moi, madame, votre baromètre va-t-il bien ?

» — Je ne saurais pas dire à mossieu. Y se pourrait bien qu'il ne marche pas tout à fait comme il faut, parce que quand on l'a acheté, on a oublié de nous donner la clef et ainsi il n'a jamais été remonté. Alors, vous concevez, mossieu. »

Victor-Emmanuel et les Vaudois.

C'est aujourd'hui que Victor-Emmanuel inaugure la grande ligne qui place le canton de Vaud aux portes de son royaume. Au sortir du long tunnel, il sera reçu par le président de la Confédération et par les délégués

des gouvernements de la Suisse romande. Que M. Camille Décoppet ne peut-il l'amener sur les rives du Léman ! Il lui montrerait la joie dont vibre le canton de Vaud depuis le jour de la percée du Simplon. Mais les rois ne voyagent pas comme les simples mortels ; de moins en moins, ils osent se risquer hors de leurs palais, hors de leur escorte de gardes et de policiers, il faut reconnaître qu'ils ont pour cela des raisons péremptoires. L'industrie des bombes a fait de tels progrès !

Satanés chimistes, vous privez Victor-Emmanuel d'une petite partie dont il eût gardé peut-être un gentil souvenir ; vous nous ôtez en tout cas le plaisir que nous aurions eu à lui faire les honneurs de chez nous, simplement, mais cordialement, en peuple ennemi du faste, mais demeuré fidèle à ses traditions d'hospitalité. Nous l'aurions promené sur un lac qui lui eût rappelé les rives du lac de Côme ou du lac Major et, vidant une bouteille ou deux de Ville-neuve ou d'Yverne, nous aurions bu à sa santé et à celle de son peuple, à la santé de ces obscurs mineurs du Piémont, de la Lombardie et de la Sicile qui se sont si vaillamment employés à abattre le rempart qui séparait notre pays du leur. Lui aurait levé son verre *alla salute* du canton de Vaud et du Simplon, et, au départ, nous l'aurions accompagné à notre monumentale gare, par le Petit-Chêne, en lui disant : « A la revoyance, à Milan ou à Rome ! »

Un bel âne. — Le contre-maître Bouélant est moins connu sur son chantier par son intelligence que par sa grosse voix qui gronde perpétuellement. Comme il tançait un de ses ouvriers à propos d'une bagatelle, ce dernier déclara ne pas comprendre ce qu'on lui voulait.

— Vous avez pourtant des oreilles assez grandes pour entendre ce que je vous dis ! s'écrie Bouélant comme s'il eût parlé dans un porte-voix.

— Oui, mes oreilles et votre esprit, ça ferait une rude belle bourrique !

Chasseurs et champignons.

Comment écarter le danger d'être empoisonné par des champignons ? — Il faut combattre l'ignorance de certains chasseurs et de maints consommateurs en mettant à leur portée un manuel contenant des notions indispensables pour distinguer les espèces comestibles des espèces vénéneuses.

Et quelles conditions exiger d'un manuel ? — Qu'il soit consacré aux espèces de champignons choisies parmi les meilleures et les plus faciles à déterminer qui croissent avec quelque abondance dans les cantons de Vaud et de Genève.

C'est parce que le *Guide du chasseur de champignons* qui vient de paraître est conçu sur ce plan, qu'il rendra des services signalés surtout aux chasseurs débutants.

Le *Guide* est le meilleur marché des manuels, il ne coûte que 1 fr. 75, et contient une vingtaine de planches en couleurs, avec la description des espèces représentées. Il enseigne la manière de cultiver les champignons, soit pour posséder à domicile sa petite champignonnière, soit pour établir de vastes cultures. Vous y trouverez aussi des recettes culinaires.

A recommander celle que voici, elle est digne de Brillat-Savarin : Prendre des chapeaux de lactaires délicieux bien essuyés, les tremper dans du lait, les imbiber de farine et les faire frire. — Essayez et souvent vous renouvelerez cette exquise préparation. — Le *Guide du chasseur de champignons* s'expédie en remboursement, par Lapie, libraire, rue de la Louve, Lausanne, Klausfelder, libraire, à Vevey, et par l'éditeur, rue du Mont-Blanc, 4, Genève.

Les vers à soie de Blonay.

On sait qu'on a tenté à plusieurs reprises d'introduire dans notre pays l'élevage des vers à soie. Ce furent les réfugiés du midi de la France qui, à la révocation de l'édit de

Nantes, se livrèrent les premiers à ces essais, encouragés qu'ils étaient par le gouvernement bernois. En 1690, la ville d'Yverdon fit planter pour cette industrie quatre cents mûriers blancs ; l'année suivante, elle autorisa David Martin, de Nîmes, à établir une manufacture de soie. Au commencement du XVIII^e siècle, il y avait toute une plantation de mûriers autour du château de Blonay. Enfin, à partir de 1850, la famille Forel éleva des vers à soie assez longtemps avec succès. D'autres particuliers imitèrent cet exemple, sur un plus petit pied, en divers endroits du canton, et il nous souvient d'avoir vu à Lausanne, vers 1865, des chambres grouillantes de ces précieuses Chenilles. Mais les maladies, les brusques variations de notre climat et parfois aussi la malignité d'êtres envieux et bornés firent échouer ces tentatives.

Le document suivant, dont nous devons la communication à l'inépuisable obligeance de M. Alfred Millioud, archiviste, donne une idée des difficultés auxquelles se heurtaienr les sériculteurs du Pays de Vaud. C'est une pétition adressée à Leurs Excellences de Berne. Elle date apparemment du milieu du XVIII^e siècle.

Illustrés, Hauts, puissants et souverains seigneurs.

« Antoine Marroger, ministre à Vevey, et Jean Fabreguette de la Valette, son gendre, très humbles, et très obéissants serviteurs de Vos Excellences, et fidèles sujets de l'Etat, ont l'honneur de leur exposer très respectueusement qu'ayant acquis un domaine rièr la seigneurie de Blonay, dans le dessein d'y établir des plantations de meuriers blancs ; ils ont déjà commencé cet établissement et se proposent de le porter aussi loin que leur terrain qui est assez considérable le permettra ; cette plantation sera dispendieuse, soit pour l'achapt des meuriers, soit pour les cultiver convenablement ; mais ils espèrent de recevoir le fruit de leurs travaux à la suite, et que leur entreprise réussissant comme ils s'en flattent, ils engageront par là les ressortissants du dit Blonay à suivre leur exemple et à satisfaire par là aux sages vuës de Vos Excellences qui depuis longtemps souhaitent que de tels établissements ayant lieu dans les terres de leur Domination. Les humbles suppliant se proposent donc de répondre aux vuës de leur auguste souverain, mais ils seroient bien à plaindre si après avoir sacrifié bien de l'argent, il leur arrivoit, ce qui arriva à la noble Dame de Blonay en 1733. Cette dame avait fait une plantation considérable de meuriers, et dans une seule nuit ils furent presque tous endommagés ; elle eut recours à la haute protection de Vos Excellences, afin que par leur autorité souveraine, elle put parvenir à découvrir les auteurs d'une action aussi noire ; sur cela Vos Excellences rendirent un arrêt le 24^{me} mars de la dite année 1733 par lequel il est prononcé que si à la suite il est causé du dommage aux meuriers de ditte dame, et que les auteurs ne puissent être connus, qu'en ce cas les communes en devront être responsables et obligées à réparer le dommage. Les humbles suppliant ont l'honneur de joindre ici un double du dit arrêt, et supplient Vos Excellences de vouloir bien pour les mettre à l'abry de tous dégâts leur accorder la même faveur qu'elles accordèrent à la ditte Dame de Blonay ; ils seront par là plus encouragés à pousser leur entreprise aussi loin que possible ; ils travailleront avec plus d'assurance, et les personnes mal intentionnées seront par là retenues ; c'est donc cette grâce qu'ils attendent de la grande bonté de Vos Excellences, pour lesquelles ils se réparent en vœux les plus sincères, de même que pour la gloire et constante prospérité de l'Etat. »